



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE VILLAGE SAINT-PIERRE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité que :

PAR LA PRÉSENTE, LA SOUSSIGNÉE DONNE AVIS QUE : Lors de la séance extraordinaire du 3 décembre 2025 à la salle municipale de Village Saint-Pierre, située au 485, Chemin du Village Saint-Pierre N, le règlement portant le numéro 2025-099 intitulé "règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, le tout aux fins de l'exercice financier 2026" a été adopté.

Ledit règlement 2025-099 entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité au 485, Chemin du Village Saint-Pierre N, Village Saint-Pierre, tél. : 450-756-2592.

DONNÉ À VILLAGE SAINT-PIERRE CE QUATRIÈME DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025.

Marie-Claude Parent
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Claude Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Village Saint-Pierre, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le _____ 2025 entre _____ heure (s) et _____ heure (s). En foi de quoi, je donne ce certificat ce _____

Marie-Claude Parent
Directrice générale et greffière-trésorière,